



PREFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS FM France Ressons-sur-Matz	10 décembre 2015 – 10 heures	FM France Ressons-sur-Matz	M. Guillaume DUCARNE
Organisateur		Participants	
M. DE PAERMENTIER Maire de Ressons-sur-Matz		Mme. VANHOUTTE – FM France M. KERINEC – FM France M. DE PAERMENTIER – Maire de Ressons-sur-Matz M. MAHET – Président de la Communauté de communes du Pays des Sources M. THIBAUT – 1er adjoint Ressons-sur-Matz M. ABDELLATIF – DDT 60 M. BELIART – DREAL Picardie UT 60 M. BLONDEL – Regroupement des organismes de sauvegarde de l’Oise M. CHATEL – Sous-Préfet de Compiègne M. DUCARNE – sous-préfecture de Compiègne M. LALOUETTE – SDIS 60 M. ROCHE – SIDPC Préfecture	
Position des acteurs		1 – Présentation de l'entreprise	
		Monsieur Kerinec effectue une présentation du site pour les nouveaux membres de la CSS.	

146 collaborateurs et des saisonniers travaillent sur la plate-forme qui peut accueillir 30 000 E.P.R (Emplacement Palette Réserve).
FM France effectue une activité logistique : entreposage/manutention, co-packing/full service, SCM-ordonnancement transport.

Le site est classé en SEVESO seuil haut (notamment pour le stockage de produits toxiques et d'aérosols).

Il répond aux exigences normes HQE niveau exceptionnel.

Les clients principaux sont Leclerc et Henkel.

2 – Présentation des actions de l'entreprise

- Investissements réalisés pour la sécurité :

formation des employés : SEVESO, transports de matières dangereuses

formation équipier 1ère intervention, sauveteur secouriste.

Le budget consacré à ces formations en 2015 est de 12 000€. Il sera de 14 000€ en 2016 (recyclage des formations, nouveaux arrivants).

Le financement des équipements s'élève à 32 000€ (α : extincteurs, détection gaz, détection incendie, portes coupe-feu, désenfumage, analyses eaux, analyses piézomètres).

Pour la sûreté, FM France dispose d'un contrat d'intrusion, d'un contrôle d'accès et d'un poste de garde fonctionnant 24h/24 et 7jours/7 pour un montant de 172 000€.

3 – Bilan Système de gestion de la sécurité (SGS) 2014

Un audit a eu lieu en mars 2015 et a déclaré le système efficace.

Des améliorations sont possibles notamment dans le retour d'expérience suite aux exercices.

4 – Incidents SGS

Aucun dommage sur la santé des collaborateurs, sur les installations n'est à signaler.

En septembre 2015, un départ de feu a eu lieu en salle de charge rapidement maîtrisé par les EPI internes. L'information a été transmise à la DREAL.

3 exercices d'évacuation en moyenne ont lieu sur le site.

Un exercice POI a lieu tous les 2 ans en lien avec le SDIS.

5 – Action des installations classées

3 dossiers en cours d'instruction :

- porter à connaissance transmis par l'exploitant demandant la modification de certaines prescriptions de son arrêté préfectoral du 6 juillet 2009.

Le rapport et le projet d'arrêté préfectoral complémentaire sont rédigés, sans modification de l'arrêté d'instauration de servitudes d'utilité publique.

Ce rapport et projet d'arrêté feront l'objet d'une présentation au CODERST du 15 décembre 2015.

- demande de fonctionnement au bénéfice de principe des droits acquis au titre des nouvelles rubriques 4000 suite au changement de nomenclature des installations classées introduit par le décret du 3 mars 2014.

Le rapport et projet d'arrêté préfectoral feront l'objet d'une présentation au CODERST du 15 décembre 2015.

- demande d'abrogation du plan particulier d'intervention (PPI)

Dans le cadre de la révision quinquennale de l'étude de dangers, les effets thermiques de l'incendie généralisé de l'entrepôt ont été revus à la baisse. La société FM France a demandé l'abrogation du PPI. Dans la mesure où l'incendie généralisé de l'entrepôt présente toujours des effets potentiels à l'extérieur des limites de propriété, il n'y a pas de raison pour la DREAL d'abroger ce PPI.

La DREAL effectue ensuite un point d'information sur l'aire autoroutière SANEF.

Une révision de l'étude de dangers SANEF sur la base d'un comptage routier local est en cours.

L'inspection annuelle des risques a eu lieu le 24 novembre 2015.

Les observations de l'année précédente ont été prises en compte par FM France.

Le rapport est en cours d'écriture par la DREAL.

6 – Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite de la souplesse à propos de la réglementation relative à l'aire d'autoroute et les projets d'extension de FM France.

Le ROSO a demandé et obtenu les résultats des mesures de surveillance des eaux souterraines qui serviront de point zéro dans le cadre de l'infiltration des eaux pluviales.

Principales conclusions	
Suites proposées	La date de la prochaine CSS n'a pas encore été fixée